

NEWSEXPRESS

LE FIL D'ACTUALITÉ DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS



GRAND ANGLE

Une année déterminante pour le Grand Paris Express !

Alors que les premiers travaux préparatoires du Grand Paris Express démarrent dans quelques semaines, la Société du Grand Paris entame l'année 2015 sur des bases solides. Pour cette année, le conseil de surveillance a voté un budget de 817 millions d'euros dont 94 M€ en fonctionnement, 456 M€ en investissement et 268 M€ en intervention, c'est-à-dire en contribution de la Société du Grand Paris à des projets réalisés par d'autres maîtres d'ouvrage.

La Ligne 15 Sud a été déclarée d'utilité publique fin décembre 2014 et la SGP a signé un premier accord de financement pour 4 milliards d'euros avec la Caisse des Dépôts. Cet accord vient consolider le modèle de financement du Grand Paris Express. Et les conditions d'accès à ces financements, taux et durée des emprunts proposés, confortent la capacité d'engagement de la SGP. En outre, un accord de financement à hauteur d'un milliard d'euros sera conclu avec la Banque européenne d'investissement, traduisant la confiance des grands investisseurs publics dans le projet.

2015, c'est évidemment l'année durant laquelle le Grand Paris Express passe en mode travaux ! Il s'agit bien sûr, à ce stade, des travaux préparatoires qui consistent à dévier les réseaux concessionnaires (eau, assainissement, télécom etc.) et qui démarrent à la fin du premier trimestre à Issy-les-Moulineaux et en avril à Champigny-sur-Marne. Cela représente plus de 100 millions d'euros d'investissement en 2015-2016 et une quinzaine d'entreprises sont impliquées. La Société du Grand Paris a signé avec elles une charte pour limiter les nuisances des travaux et pour optimiser l'information

LE CHIFFRE DU MOIS

5 000 personnes

C'est le nombre de Franciliens qui ont participé aux réunions de concertation renforcée des lignes 14 Sud, 15 Ouest et 17 Nord du Grand Paris Express en 2014.

ZOOM SUR

Meilleurs vœux 2015



La Société du Grand Paris vous souhaite une belle et heureuse année 2015.

> [Découvrir la vidéo](#)

des Franciliens, notamment des riverains.

Le projet est donc sur les rails et, pour en faciliter la mise en oeuvre, la Société du Grand Paris a mis en place, dès le mois de janvier, le premier comité de suivi des travaux avec les élus de Champigny. Les travaux de génie civil du Grand Paris Express démarreront fin 2016/début 2017 et, en septembre prochain, la SGP lancera les premiers appels d'offre auprès des entreprises de construction.

Les collaborateurs de la Société du Grand Paris sont aussi pleinement mobilisés sur les autres dimensions du projet, qu'il s'agisse de l'excellence environnementale des travaux, mais aussi de l'aménagement des quartiers de gare, des travaux sur la performance numérique du Grand Paris Express et de la politique culturelle qui accompagnera la vie du projet.

QUESTIONS À ...



Benoit Labat, directeur de la valorisation et du patrimoine

"Nous plaçons l'humain au cœur de nos actions"

1 **Pouvez-vous faire un point sur les acquisitions foncières de la Société du Grand Paris ?**

Pour réaliser la totalité du Grand Paris Express, la Société du Grand Paris doit acquérir environ 6 000 parcelles foncières. Sur la Ligne 15 Sud, qui est la première ligne réalisée, cela représente 300 acquisitions en surface, environ 33 hectares, et près de 1 800 parcelles en tréfonds. Dans le droit français, être propriétaire de la surface c'est aussi être propriétaire du sous-sol, jusqu'au centre de la terre !

Maintenant que les études d'avant-projet de cette ligne sont finalisées, nous savons précisément où nos tunnels passeront et nous allons prendre contact avec les propriétaires afin d'acheter les volumes nécessaires en sous-sol. C'est une démarche très importante pour pouvoir construire le Grand Paris Express. Il faut rassurer les propriétaires : alors que le métro parisien effleure parfois à 5-7 mètres du sol, ce qui explique les vibrations, le Grand Paris Express passera en moyenne à 25 mètres sous terre.

2 **Comment se déroulent les acquisitions de surface ?**

Partout où c'est possible, nous privilégions les acquisitions sur le domaine public, les terrains de collectivités, de l'Etat ou d'opérateurs comme la RATP, la SNCF ou RFF. Mais nous avons 69 gares à construire et près de 250 ouvrages annexes, c'est-à-dire un puits d'accès tous les 800 mètres pour permettre aux pompiers et aux agents de la sécurité civile d'assurer la protection des voyageurs. Alors parfois, nous devons aussi contacter des propriétaires privés.

Bilans des concertations des lignes 14 Sud et 15 Ouest



Découvrez les bilans des concertations avant enquêtes publiques organisées par la Société du Grand Paris à l'été 2014, pour les lignes 14 Sud (Olympiades / Aéroport d'Orly) et 15 Ouest (Pont de Sèvres / Saint-Denis Pleyel) du Grand Paris Express.

[> Bilan de la concertation de la ligne 14 Sud](#)

[> Bilan de la concertation de la ligne 15 Ouest](#)

La Ligne 15 Sud déclarée d'utilité publique



La Ligne 15 Sud du Grand Paris Express qui relie Pont-de-Sèvres à Noisy-Champs a été déclarée d'utilité publique par un décret publié au Journal Officiel le 27 décembre 2014.

Longue de 33 km, la Ligne 15 Sud du Grand Paris Express traverse 4 départements, 21 communes et relie 16 gares.

[> Lire le décret n° 2014-1607 du 24 décembre 2014](#)

La Société du Grand Paris mesure combien il peut être difficile de recevoir un courrier qui informe que nous allons devoir acheter une propriété, c'est très compréhensible. Nous plaçons cet aspect humain au coeur de nos actions. Nous anticipons le plus possible pour avoir un maximum de temps de négociation avec les propriétaires. A ce jour sur la Ligne 15 Sud, nous avons réalisé plus de la moitié des acquisitions de surface et toutes se sont faites à l'amiable.

3 Prévoyez-vous un dispositif spécifique pour les propriétaires privés ?

Je tiens d'abord à saluer la bonne volonté des personnes avec lesquelles nous dialoguons. Elles comprennent à quel point la réalisation du Grand Paris Express est majeure pour l'avenir de notre région et pour les 8 millions d'habitants du coeur de la Métropole. Les gens nous demandent trois choses : un dialogue de qualité, des indemnités justes et de les accompagner. C'est ce que la Société du Grand Paris fait déjà et continuera à faire.

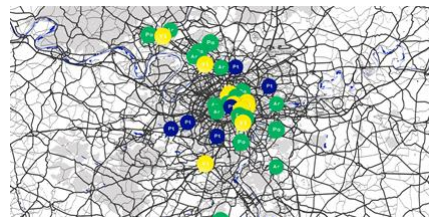
Nous achetons les biens au prix du marché et toutes nos transactions sont effectuées sous le contrôle de France Domaine. En plus de l'indemnisation, nous proposons un accompagnement personnalisé pour faciliter ce moment difficile de la vie des familles. Nous pensons aussi aux personnes qui ne sont pas propriétaires mais qui occupent une habitation. Le suivi individuel nous permet aussi de reloger les locataires. Notre objectif est de faire en sorte que chaque personne vive le moins mal possible une situation qui n'est pas simple.

4 Il y a aussi les commerçants...

Oui et aussi les artisans, les entreprises... Dans ces cas, en plus du facteur humain, il y a une dimension économique majeure. La réalisation du Grand Paris Express est l'occasion de créer des emplois, pas d'en détruire ! Nous avons déjà par exemple relocalisé dans de bonnes conditions une quinzaine de PME de Champigny, représentant près de 200 salariés.

Nous dialoguons d'ores-et-déjà avec les commerçants en réunions et lors de rendez-vous individuels. Ainsi, nous allons mettre en place un dispositif d'indemnisation pour les pertes de chiffre d'affaires directement liées aux travaux et tout au long de la durée des chantiers. Le montant de cette indemnisation sera proposé par une commission présidée par un magistrat et composée de représentants des chambres consulaires, d'experts économiques et, bien entendu, d'élus locaux. Ce dispositif sera opérationnel dès la fin 2015 ce qui correspond à la première année d'impact des travaux préparatoires du Grand Paris Express.

La Société du Grand Paris partenaire du concours "Flash ton patrimoine"



De l'exceptionnel au quotidien, du matériel à l'immatériel, de l'officiel à l'officieux, quelles sont les richesses de l'Île-de-France du point de vue des jeunes qui la vivent ?

Pour répondre à cette question, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France proposent la deuxième édition du concours "Flash ton Patrimoine".

Les concurrents, seuls ou en groupe et âgés de 6 à 25 ans, ont jusqu'au 15 mars 2015 pour flasher un lieu, un événement, une personne et publier leurs photographies accompagnées d'un texte libre inspiré par le sujet. Un jury, composé de professionnels et des organisateurs, étudiera l'ensemble des contributions et remettra plusieurs prix en fonction des catégories.

> **En savoir plus**